

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-966

présenté par

M. Brun, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Blin, Mme Boëlle, M. Bony, M. Boucard, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bourgeaux, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Dassault, M. Descoeur, M. Dive, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. de Ganay, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Porte, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Reitzer, M. Rolland, M. Sermier, Mme Serre, Mme Trastour-Isnart et M. Viry

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	100 000 000
Cohésion	0	0
Plan de sauvegarde pour l'événementiel <i>(ligne nouvelle)</i>	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire que connaît notre pays impacte aujourd'hui le secteur événementiel.

L'Etat d'urgence sanitaire qui vient d'être prolongé entraîne l'annulation de quasiment tous les événements depuis fin février 2020 et déjà au 1er semestre 2020 (cf Salon International de l'Agriculture).

Le confinement général, puis la reprise très timide des activités entre juin et septembre 2020 et le contexte sanitaire actuel ont fait plonger l'activité événementielle des opérateurs de toute la chaîne de valeur du secteur : les agences événementielles, les organisateurs de salons, foires, congrès, les gestionnaires des sites d'accueil, les prestataires de services spécialisés (traiteurs, services d'accueil, agences de sécurité événementielles, aménagements généraux et agences de design de stands, prestations audiovisuelles,) et par ricochet tous les acteurs du tourisme d'affaires intégrant restaurateurs et hôteliers.

À ce jour, la baisse de chiffre d'affaires de la filière événementielle est estimée à plus de 80 %, et 1 entreprise sur 2 est menacée de disparition dans les semaines/mois à venir.

Ces pertes sont dramatiques, non seulement pour le secteur événementiel, constituant un des fleurons de l'excellence française, mais également pour l'activité économique des territoires et leur attractivité touristique.

En effet, en 2018, 1000 événements accueillant plus de 50 personnes étaient organisés tous les jours sur l'ensemble du territoire (séminaires, conventions, road-show, voyages incentives...), représentant 20 Md€ de retombées directes au bénéfice des entreprises de la filière, et 19 Md€ au bénéfice des entreprises d'accueil touristique des participants. La filière événementielle, très polymorphe, représente à elle seule près de 455 000 emplois directs et indirects créés ou maintenus en équivalent temps plein.

Afin de donner de la visibilité sur la pérennité des aides et dispositifs d'accompagnement des entreprises de ce secteur à moyen terme, le présent amendement crée un nouveau programme intitulé « Plan de sauvegarde pour l'évènementiel » au sein de la mission budgétaire « Plan de relance » composé d'une action intitulée « Plan de sauvegarde pour l'évènementiel » dotée de 100 millions d'euros d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement et réduit de 100 millions les autorisations d'engagements et crédits de paiement ouverts au sein de l'action 04 « mise à niveau numérique de l'État » du programme 363 « compétitivité ».